

PETITE ENFANCE

Le pôle petite enfance offre un mode de garde adapté aux besoins des familles, facilite les démarches et favorise l'épanouissement des tout-petits.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

L'inscription se fait dès la naissance de l'enfant et s'effectue auprès de la Maison de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation (MEJE). Le dossier famille doit être complété afin d'envisager un rendez-vous avec un professionnel de la petite enfance qui déterminera le projet d'accueil de l'enfant.

→ [Dossier famille](#)

→ [Notice Petite enfance](#)

Maison de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation

Adresse : 1, promenade de la Crau

Tél : 0800 013 140 (numéro unique gratuit)

Horaires d'ouverture : lundi, mercredi, jeudi, et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, mardi de 12h à 18h

Le Relais petite enfance

Le Relais petite enfance est un lieu d'informations, d'accompagnement et d'orientation qui propose :

- Aux parents d'enfants de 0 à 6 ans :
 - une information sur l'ensemble des modes de garde, le coût, les aides et les démarches à effectuer,
 - un accompagnement vers le mode d'accueil le mieux adapté,
 - la mise en relation avec les assistants maternels indépendants, l'information sur le statut des employés de l'accueil individuel, les droits et obligations des particuliers employeurs.
- Aux assistants maternels ou garde à domicile indépendants :
 - un soutien, des temps d'écoute, et d'échanges,
 - un accompagnement dans l'exercice du métier,
 - une information d'ordre général sur les droits et obligations,
 - la participation à des ateliers d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis,
 - la promotion du métier.

Relais petite enfance Les trois collines

Accueil sur rendez-vous

Tél : 0800 013 140 (numéro unique gratuit) / 06 80 31 34 78

Courriel : relaispetiteenfance@mairie-miramas.fr

→ [Notice Relais petite enfance](#)

Les multi-accueils

Les multi-accueils proposent deux solutions d'accueil pour les enfants âgés de 3 mois à moins de 4 ans. L'accueil peut être régulier, avec un planning de réservation, ou occasionnel et la place n'est alors pas réservée à l'avance.

Miramas compte trois établissements municipaux :

- **Multi-accueil collectif et familial La Péronne**

Capacité : 63 places

Adresse : Rue de la Quenouille

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h pour l'accueil collectif et du lundi au vendredi de 7h à 19h pour l'accueil familial

- **Multi-accueil collectif et familial Jean-Giono**

Capacité : 69 places

Adresse : chemin des écoliers

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h pour l'accueil collectif et du lundi au vendredi de 7h à 19h pour l'accueil familial

- **Jardin maternel la Clé Bleue**

Accueil des enfants de 2 à 3 ans en demi-journée, pour préparer à l'entrée en maternelle

Capacité : 16 places

Adresse : place Zédé

Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 17h15, le mercredi de 8h45 à 11h45

Deux autres établissements sont gérés par la fédération ADMR (Aide à domicile en milieu rural) :

- **Multi-accueil collectif Camin**

Accueil régulier ou occasionnel

Capacité : 16 places

Adresse : bât. le Doris, place du foirail

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

- **Micro-crèche Mini Maille**

Accueil régulier

Capacité : 9 places

Adresse : 55, allée des violettes

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

La direction des multi-accueils est assurée par une puéricultrice, une éducatrice de jeunes enfants ou une infirmière, qui anime une équipe de professionnels de la petite enfance. En référence au projet d'établissement, l'équipe accompagne l'enfant et ses parents dans l'objectif de contribuer au développement et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect de son rythme.

Les tarifs sont établis sur une base horaire et calculés en fonction des ressources et de la composition de la famille (taux défini par la Caisse nationale d'allocations familiales)

→ **Inscriptions et renseignements : Maison de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation**

Enfin, deux autres établissements privés sont également accessibles :

- **Micro-crèche Câlines Doudou**

Accueil régulier ou occasionnel

Capacité : 12 places

Adresse : 11, avenue de Grèce

Tél : 06 84 04 52 37

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h à 18h30

- **Micro-crèche Les Chérubins**

Accueil régulier ou occasionnel des enfants de 10 semaines à 4 ans

Capacité : 12 places

Adresse : 29, rue Daniel Paul

Tél : 07 88 80 94 82

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Les Lieux d'accueil enfants-parents

Les Lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) sont des espaces conviviaux qui peuvent accueillir des jeunes enfants jusqu'à six ans, accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent.

Ils proposent une parenthèse dans le quotidien en mettant à disposition un espace de jeu libre pour les jeunes enfants et un lieu de parole pour les parents.

Ce sont des espaces dédiés aux jeux, aux rencontres et aux échanges.

Ils sont ouverts plusieurs jours par semaine, avec des plages horaires définies, et assurés par deux accueillants à chaque ouverture.

L'entrée est libre (gratuite) et sans inscription préalable.

LAEP proposés à Miramas :

- **L'Envol (0-6 ans)**

Adresse : la Péronne, rue de la Quenouille

Tél : 0800 013 140 (numéro unique gratuit) / 06 84 44 12 46

Horaires d'ouverture : lundi et jeudi de 14h15 à 16h45 (hors vacances scolaires)

→ [Situer sur la carte](#)

- **Les petits Loups (0-4 ans)**

Adresse : centre socio-culturel Jean Giono - chemin des écoliers

Tél : 04 90 50 30 50

Horaires d'ouverture : le mardi de 9h à 12h (hors vacances scolaires)

- **Les Premiers pas (0-4 ans)**

Adresse : centre social La Carraire - 10 ter, avenue Jean Moulin

Tél : 04 90 50 09 79

Horaires d'ouverture : le vendredi de 9h à 12h (hors vacances scolaires)

- **Marmothèque (0-5 ans)**

Adresse : centre social Albert Schweitzer - 17 rue Eugène Pelletan

Tél : 04 90 17 00 00

Horaires d'ouverture : mardi, mercredi et jeudi de 9h30 à 11h30 (hors vacances scolaires)

La Protection maternelle et infantile

La Protection maternelle et infantile (PMI) est un service départemental, placé sous l'autorité du président du Conseil général et chargé d'assurer la protection sanitaire de la mère et de l'enfant.

La protection infantile c'est :

- L'aide et l'accompagnement des parents et des bébés autour de la naissance, en lien avec les maternités.
- Le suivi médical préventif de votre enfant de la naissance à 6 ans.
- Des conseils sur la santé, le bien être de votre enfant et les différents modes d'accueil.
- Des bilans santé assurés à l'école maternelle.
- Des consultations de pédiatrie préventive dispensées par l'équipe médicale composée de médecins, puéricultrices, infirmières, auxiliaires de puériculture et éducatrice de jeunes enfants.
- Une des trois composantes de la PMI avec la protection maternelle (PM) et le service des modes d'accueil de la petite

enfance (Smape).

Maison départementale de la solidarité

Adresse : Maison des services - 4, boulevard Docteur Jacques-Minet

Tél : 04 13 31 76 00

Fax : 04 90 58 52 46

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (à l'exception du mardi après-midi)